GECAM

+237 242 233 001 www.legecam.cm @legecam

SÉMINAIRE DE FORMATION

GESTION FISCALE ET DOUANIÈRE DU RISQUE FOURNISSEURS

Mercredi 25 novembre 2026 **14h30 – 17h00** **Siège du GECAM, BONANJO**

Frais de participation : 25.000 TTC/Pers

OBJECTIFS :

Cette Clinique vise à outiller les Entreprises à prévenir les redressements fiscaux, douaniers et de change qui naissent des relations avec leurs fournisseurs et clients. Il s'agira notamment de :

- Mesurer les incidences fiscales et financières des relations avec les fournisseurs ou les clients.
- Eviter les rejets de charges et de TVA, ainsi que les impôts et pénalités associés.
- Sécuriser la gestion des fournisseurs pour limiter les rappels d'impôts.
- Repérer les risques propres à chaque transaction avec un fournisseur ou un client

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Première partie : Gestion fiscale des fournisseurs**

1.1. Introduction
1.2. Les préalables à l'entrée en relation avec un fournisseur
1.3. Gestion des fournisseurs locaux
1.4. Gestion des fournisseurs étrangers
1.5. Gestion des clients & obligations déclaratives
1.6. Synthèse : sanctions et points de vigilance

- **Deuxième partie : Gestion douanière des fournisseurs**

2.1. Fournisseurs locaux importateurs : cas de figure et responsabilités
2.2. Risques douaniers & de changes : seuils, obligations et sanctions
2.3. Fournisseurs étrangers : transferts de fonds avec ou sans contrepartie
2.4. Mesure de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et douanières : évolution des lois de finances de 2019 à 2026
2.5. Synthèse opérationnelle : sanctions complémentaires et points clés

RESULTATS ATTENDUS :

A l'issue de la formation, les participants seront capables notamment de :

- Savoir anticiper et éviter les redressements fiscaux et douaniers liés à la gestion des fournisseurs
- Limiter les rappels d'impôts, pénalités et amendes liés à des fournisseurs non conformes
- Cartographier les risques fiscaux, douaniers et de change liés aux opérations avec les fournisseurs

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

1. Méthode interactive ;
2. Analyse des cas pratiques ;
3. Questions/réponses et débats sur des cas concrets ;
4. Partage d'expériences.

INTERVENANTS :

1. **Dr Guy Innocent DIFFOUO** , Chef de la Cellule de la Législation à la Direction Générale des Douanes;
2. **M. Nguy Blaise FEINDJOM ,** Conseil Fiscal Agréé ;
3. **M. Parfait TEGUIA** , Expert en Douane Agréé

Pour tous renseignements et informations complémentaires, contactez nous :

Tél. : 691 453 836 E-mail : fessama@legecam.cm